

DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2026/03

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 12 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 15 ; Nombre de votants : 17

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM –M. ROSELL - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme GOULU-MARTINAT à Mme CUEILLENS - M. GEYRES à M. JAFFRES.

Excusés : Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL - Mme COUDERC - Mme MESSERLI - M. CHAULET.

**Objet : Création d'aménagement d'équipements quartier des cheminots (tranche 1) : espace jeunesse multi-activités :**

Ce projet (tranche 1) prévoit la création d'un ensemble d'équipements dédiés à la jeunesse, comprenant un pump-track, un city-park et un skate-park entièrement renouvelé en lieu et place du skate-park existant et obsolète. Le projet inclut également l'installation de mobilier urbain adapté ainsi que le traitement et la valorisation des espaces verts afin d'assurer un cadre accueillant et sécurisé. Ce projet répond à la volonté de moderniser et diversifier les espaces de loisirs sportifs accessibles sur la commune.

Initiée par le Conseil des Jeunes de la Ville de Vic-Fezensac, cette démarche traduit l'implication directe des jeunes dans l'aménagement de leur territoire et leur souhait de disposer d'infrastructures adaptées aux pratiques actuelles. Le projet vise à proposer un espace sécurisé, attractif et fédérateur, favorisant la pratique sportive libre et le vivre-ensemble.

Il est situé à proximité des stades de football et de rugby ainsi que de la piscine municipale.

Cet ensemble d'équipements s'inscrit dans une stratégie plus large de valorisation des espaces publics, d'encouragement à la pratique d'une activité physique et de renforcement de l'attractivité de la commune auprès des familles et des jeunes générations.

Les travaux comprendraient également la désimperméabilisation/végétalisation du parking attenant.

Une seconde tranche de travaux prévoit la construction du nouveau boulodrome et le traitement de la rue des cheminots.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est le suivant :

Montants en euros hors taxes.

| DÉPENSES |              | RECETTES               |              |
|----------|--------------|------------------------|--------------|
| Études   | 38 100,00 €  | DETR (50 %)            | 193 550,00 € |
| Travaux  | 349 000,00 € | Autofinancement (50 %) | 193 550,00 € |
| TOTAL    | 387 100,00 € | TOTAL                  | 387 100,00 € |

Le coût de l'opération à financer (tranche 1) est chiffré à 387 100,00 € HT. Elle serait autofinancée à hauteur de 193 550,00 € HT (50%). La commune sollicite une aide DETR à hauteur de 193 550,00 € (50%).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :**

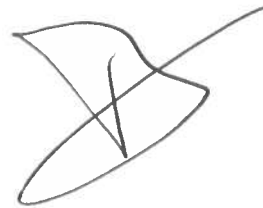
- à solliciter la Préfecture du Gers pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR,
- à signer tout document utile aux demandes de subventions.

Publié le 26 février 2026

En Préfecture le 26 février 2026

**Pour extrait certifié conforme,**

Le 20 février 2026

Madame le Maire,  
**Barbara NETO**

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)